

PRÉFET DE L'EURE

**Récépissé de déclaration de changement de dénomination sociale
site soumis à autorisation n° D – 20 – ERA – 002 en date du - 6 JAN. 2020
Société SEB CASSE sur la commune de CRIQUEBEUF-SUR-SEINE (27340)**

**Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur**

VU

le Code de l'environnement et notamment son titre 1^{er} du livre V et notamment l'article R 512-68,

l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2010 autorisant la société GARAGE BON PORT à exploiter un établissement de stockage et récupération de véhicules hors d'usage sur la commune de CRIQUEBEUF-SUR-SEINE (27340),

CERTIFIE

Avoir reçu le 23 septembre 2019, la déclaration de changement de dénomination du 13 septembre 2019 par la société SEB CASSE dont le siège social est situé 480 Route d'Elbeuf- Plaine Bon Port à Criquebeuf-sur-Seine (27340) pour une installation exploitée sur la commune de Criquebeuf-sur-Seine (27340) à l'adresse 480 Route d'Elbeuf- Plaine Bon Port à Criquebeuf-sur-Seine .

ARTICLE 1 - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Ancienne dénomination sociale :

SOCIÉTÉ	GARAGE BON PORT
SIÈGE SOCIAL	480 Route d'Elbeuf- Plaine Bon Port 27340 Criquebeuf-sur-Seine
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	480 Route d'Elbeuf- Plaine Bon Port 27340 Criquebeuf-sur-Seine
SIRET ÉTABLISSEMENT	39197615600011
DIRECTEUR	Nortier Jocelyne

Nouvelle dénomination sociale :

SOCIÉTÉ	SEB CASSE
SIÈGE SOCIAL	480 Route d'Elbeuf- Plaine Bon Port 27340 Criquebeuf-sur-Seine
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	480 Route d'Elbeuf- Plaine Bon Port 27340 Criquebeuf-sur-Seine
SIRET ÉTABLISSEMENT	842 020 299 00017
DIRECTEUR	Nortier Sébastien Jean-Pierre

ARTICLE 2 - ARRÊTÉS APPLICABLES

Sont notamment applicables à l'établissement les prescriptions qui le concernent des textes cités ci-dessous.

Dates	Textes
30/12/10	Arrêté préfectoral du 30 décembre 2010 autorisant la société GARAGE BON PORT à exploiter un établissement de stockage et de véhicules hors d'usage
02/05/12	Arrêté du 2 mai 2012 relatif aux agréments des exploitants des centres VHU et aux agréments des exploitants des installations de broyage de véhicules hors d'usage

pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture



Jean-Marc MAGDA